

Etablissement primaire et secondaire  
de Préverenges et environs

Préverenges, juin 2026



Aux parents des élèves  
de 7P à 11S de l'EPSP  
Année scolaire 2026-2027

## Guide d'inscription à la cantine et à l'accueil de midi surveillé



**Pour inscrire votre enfant pour un accueil dans l'une des cantines de l'EPSP, il faut :**

- 1. Prendre connaissance du règlement, des annexes, du tableau des 14 allergènes officiels et de la charte disponibles sur le site internet de la Commune de Préverenges.**  
[www.preverenges.ch/Ecoles/Cantines](http://www.preverenges.ch/Ecoles/Cantines).  
2 vidéos expliquent comment inscrire votre enfant sur le site de la cantine. Un guide d'utilisation pour les représentants légaux est aussi consultable sur ce même site.
- 2. Aller sur le site <https://portail-eps.monportail.ch> et remplir l'inscription en ligne d'ici au **24 JUILLET 2026**.**

### **NOUVEAU PARENT**

- Cliquer sur « Créer mon accès »
- Réception d'un courriel « Vos identifiants pour MonPortail » avec lien pour vous connecter
- Inscription d'un enfant à  MaCantine  **OBLIGATOIRE : Saisie de la classe**
  - **soit pour les repas chauds de midi** 1, 2, 3 ou 4 jours fixes par semaine  
Votre enfant reçoit une carte cantine et a accès à la salle de la cantine scolaire les jours inscrits.
  - **soit pour les pique-nique uniquement** 1, 2, 3 ou 4 jours fixes par semaine  
Votre enfant reçoit une carte pique-nique, il a ainsi accès ; pour Lonay : à la salle de cantine scolaire, pour Préverenges : au FORUM.  
Il a la possibilité d'amener un pique-nique ou un repas à réchauffer sur place.
- Réception courriel : Confirmation d'inscription à MaCantine avec votre contrat que vous trouverez sur **MonPortail**, sous le MENU **Contrats**.

### **PARENT AYANT DÉJÀ UN ACCÈS à MonPortail : réinscription ou enregistrement d'un nouvel enfant**

- Vérifier vos données personnelles
- **Pour une réinscription** : cliquer sur « Les inscriptions à MaCantine sont ouvertes »
- **Pour un nouvel enfant** : cliquer sur Mon profil → Mes enfants → Ajouter un enfant
- Inscription d'un enfant à  MaCantine  **OBLIGATOIRE : Saisie de la classe**
  - **soit pour les repas chauds de midi** 1, 2, 3 ou 4 jours fixes par semaine  
Votre enfant reçoit une carte cantine et a accès à la salle de la cantine scolaire les jours inscrits.
  - **soit pour les pique-nique uniquement** 1, 2, 3 ou 4 jours fixes par semaine  
Votre enfant reçoit une carte pique-nique, il a ainsi accès ; pour Lonay : à la salle de cantine scolaire, pour Préverenges : au FORUM.  
Il a la possibilité d'amener un pique-nique ou un repas à réchauffer sur place.
- Réception courriel : Confirmation d'inscription à MaCantine avec votre contrat que vous trouverez sur **MonPortail**, sous le MENU **Contrats**.

3. **ALLERGIE ALIMENTAIRE : une attestation concernant les allergies ou intolérances de votre enfant vous sera proposée. Elle est à faire remplir par le médecin traitant de votre enfant** et doit être envoyée à la Commune de Préverenges, pour une nouvelle inscription ou une réinscription.
4. Pour chaque enfant inscrit à la cantine, **un montant de Fr. 30.00**, représentant les frais administratifs, sera débité du compte lors du premier repas ou du premier pique-nique pris.

### **Autres lieux ouverts à l'heure de midi**

- **Le FORUM** : les tables sont réservées aux élèves bénéficiaires de la carte pique-nique.
- **Les bibliothèques** sont ouvertes pendant la pause de midi et les élèves peuvent s'y rendre.
- A Préverenges, **Univers - Centre des Jeunes** est ouvert dans tous les cas à midi pour un **accueil libre**. Cet accueil peut venir en complément d'un repas pris à la cantine, à condition de devenir membre du centre.

Une fois l'inscription en ligne effectuée, nous vous enverrons avant la rentrée scolaire, la carte cantine/pique-nique de votre enfant. *Les élèves déjà inscrits les années précédentes à la cantine ne reçoivent pas de nouvelle carte. Les duplicatas des cartes cantine ou pique-nique seront facturés CHF 10.00 à partir du 1<sup>er</sup> duplicata dans l'année.* La responsable de la cantine peut demander un duplicata si elle le juge nécessaire. Le montant sera directement débité de votre compte MonPortail.

### **Périmètre de surveillance :**

Entre le moment où l'élève quitte l'école jusqu'au moment où il retourne en classe, celui-ci se trouve sous la responsabilité communale. Un **périmètre de surveillance** (consultable sur le site communal) et un **contrôle strict des présences** ont été mis en place sur les sites scolaires de Préverenges et Lonay.

- Les élèves de 7P à 11S inscrits à la cantine doivent **obligatoirement** scanner leur carte à la cantine
- Les élèves de 7 et 8P en zone pique-nique doivent **obligatoirement** scanner leur carte au FORUM
- Les élèves de 9 à 11S inscrits en pique-nique sont libérés de scannage sur notification expresse des parents par courriel à [cantines@preverenges.ch](mailto:cantines@preverenges.ch) (*la notification en cours reste valable pour l'année scolaire 2026-2027*).

Des précisions concernant la première semaine de fonctionnement des cantines vous seront, si nécessaire, communiquées par courriel.

En cas de besoin, les parents peuvent solliciter une participation financière pour les repas, auprès de leur commune de domicile. Les formulaires de demande de prise en charge de frais sont à disposition auprès des administrations communales et du secrétariat des écoles.

*P.S. : L'ensemble des documents diffusés sur le site de la Commune de Préverenges, peut être obtenu sur demande à [cantines@preverenges.ch](mailto:cantines@preverenges.ch).*